

PROCES VERBAL

De l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon – Lucens et Environs

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 12 FEVRIER 2026

20h00, Salle Couronne, Lucens

Présents : voir liste de présence annexée

Excusés :

M. Johann Binggeli	Délégué de la Municipalité de Bussy
M. Jean-François Détraz	Délégué du Conseil de Bussy
M. Christophe Rosa	Délégué suppléant du Conseil de Bussy
Mme Barbara Jenny	Déléguée de la Municipalité de Dompierre
Mme Corinne Maeder Tenthorey	Déléguée suppléante de la Municipalité de Dompierre
Mme Nathalie Ischer	Déléguée de la Municipalité d'Hermenches
M. Cédric Crausaz	Délégué du Conseil d'Hermenches
M. Arthur Lehmann	Délégué de la Municipalité de Lovatens
M. David Pichonnat	Délégué suppléant de la Municipalité de Lovatens
M. David Sudan	Délégué du Conseil de Lucens
M. Serge Demierre	Délégué de la Municipalité de Moudon
Mme Laetitia Seitenfus	Déléguée du Conseil de Moudon
Mme Gabrielle Santos	Déléguée du Conseil de Prévonnoloup
Mme Kim Gigon	Déléguée de la Municipalité de Rossenges
M. Sascha Kopp	Membre du Comité de direction
M. Eric Roussel	Membre du Comité de direction

Non excusés :

M. Stéphane Thonney	Délégué suppléant de la Municipalité de Bussy
M. Gregory Falk	Délégué du Conseil de Curtilles
Mme Tatiane Do Amaral Falk	Déléguée suppléante du Conseil de Curtilles

A 20h00, **M. Georges-Alexandre Duc, Président**, ouvre la séance. Les membres du Conseil excusés valablement sont nommés.

La secrétaire procède à l'appel.

Mme Figen Ari, suppléante du Conseil de Moudon, annonce qu'elle n'a pas été appelée. La secrétaire signale au Président que Mme Ari est la suppléante de M. Elias Traby, déjà présent à ce Conseil. Le Président informe Mme Ari qu'elle n'avait pas à venir à cette séance en tant que suppléante, puisque M. Traby est présent. Mme Ari précise que sa présence est volontaire pour une intervention. Le Président communique qu'il se référera au règlement pour le total des votes et indique que l'intervention de Mme Ari figurera au point « propositions individuelles ».

M. Sébastien Milando suppléant du Conseil de Lucens est présent à cette séance pour remplacer M. David Sudan excusé alors que son suppléant Bernard Spycher n'était pas disponible.

Au total 27 membres sont présents et 10 communes sont représentées. Le quorum étant atteint, M. Duc déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

Voici l'ordre du jour accepté tel que présenté :

1. PV de la séance du 25 septembre 2025
2. Courrier
3. Assermentation(s)
4. Communications du bureau
5. Communications du Comité de direction
6. Communications du Conseil d'établissement
7. Préavis 01-2026 – Crédit d'étude pour la démolition et la reconstruction de l'UAPE
« La Cabane »
8. Divers et propositions individuelles
9. Dates des prochaines séances

1. PV de la séance du 25 septembre 2025

Le PV était accessible sur le site intranet. Il est approuvé par tous les membres.

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025 est **accepté** par 25 oui et 1 abstention.

2. Courrier

Courrier du 5 février 2026 adressé au bureau : Le Président donne lecture de la lettre de démission de la secrétaire du Conseil intercommunal Anne-Marie Paccaud pour la fin de la législature, soit lors de la séance du 28 mai 2026 et la remercie d'avance pour son travail. M. Duc précise que le poste de secrétaire du Conseil intercommunal sera mis au concours par l'AISMLE, les délégués sont invités à en parler autour d'eux et à s'y intéresser s'ils le souhaitent.

3. Assermentations

Monsieur le Président assermente trois délégués :

- M. André Dévaud, délégué suppléant du Conseil de Moudon
- M. Hervé Wyssa, délégué suppléant du Conseil de Prévonnoloup
- Mme Clairelise Gallarotti, déléguée de la Municipalité de Villars-le-Comte

4. Communications du Bureau

Suite à la nomination de Mme Camille Proust de la commune de Lucens à la commission permanente « accueil parascolaire » et en accord avec Mme Nathalie Delessert, Mme Proust devient membre du Conseil intercommunal et Mme Delessert suppléante.

5. Communications du Comité de direction

Pas de communications.

6. Communications du Conseil d'établissement

Pas de communications si ce n'est qu'une séance du Conseil d'établissement a lieu ce même soir que le Conseil intercommunal et que les membres du Conseil d'établissement se sont répartis sur ces deux séances.

7. Préavis 01-2026 – Crédit d'étude pour la démolition et la reconstruction de l'UAPE « La Cabane »

Rapporteuse de la commission de gestion : Mme Nicole Egli-Anthonioz

Rapporteur de la commission permanente « accueil parascolaire » : M. André Zimmermann

Le Président appelle les rapporteurs pour la lecture des rapports.

Lecture du rapport de la commission permanente.

Lecture du rapport de la commission de gestion.

La discussion est ouverte sur le préavis et les rapports des commissions.

M. Sébastien Jung, Codir confirme, alors que les deux rapports ne disent pas la même chose, que la commune de Moudon devra faire un DDP (droit de superficie).

M. Didier Fiaux, délégué de la commune d'Hermenches demande si le montant de CHF 360'000 pour un crédit d'étude inclus un dossier complet. **M. Vincent Bessard, Codir** le confirme. Cela comprend la mise à l'enquête et le cahier des charges pour l'appel d'offres pour un marché public pour entreprise totale.

M. Fiaux demande s'il serait possible de prévoir une construction de 3 étages au lieu de 2. **M. Roger Müller, Codir** informe que 2 étages ne nuisent pas à l'emplacement par rapport au voisinage et que ce projet pourrait être plus facilement accepté, alors que 3 étages obstrueraient la visibilité. Cela n'empêche pas qu'il doit être prévu, dans le cadre des plans, la possibilité d'ajouter un 3ème étage si nécessaire.

M. Jacky Chabloz, délégué de la commune de Lucens constate que sur le rapport de la commission permanente il a été exprimé des regrets de ne pas avoir pu visiter les locaux alors que selon l'article 40 du règlement du Conseil intercommunal le quorum n'était pas atteint. Il y aurait pu y avoir la possibilité de renvoyer à une séance supplémentaire afin de pouvoir visiter ces locaux. **M. Chabloz** relève aussi que sur le rapport de la commission le bâtiment doit pouvoir être utilisé à 100% pour l'UAPE alors que sur le préavis il est mentionné 3-4 salles de classes. **M. André Zimmermann**, rapporteur de la commission explique qu'il est fait mention, pour l'avenir 2028, de 96 places à la Cabane, mais qu'un total de 144 places pourrait être potentiellement utilisable pour l'UAPE. Entre-temps, la zone serait utilisée en fonction des besoins pour l'utilisation scolaire. **M. Bessard** complète qu'il est prévu que ces 3-4 classes puissent être utilisées pour l'UAPE à l'avenir si nécessaire.

M. Muller revient sur le terme modulaire pour préciser qu'il ne s'agit pas de portakabines dont le module est posé tel quel mais de parois modulables, ce qui se rapproche plus d'une construction en dur.

M. Fiaux interroge au sujet de la location des locaux de l'ancien Etat civil : est-ce que les conditions de l'Etat de Vaud lues sur le rapport pour un montant de presque CHF 100'000 ont été négociées et est-ce que les frais de transformations de ces locaux seront à la charge du propriétaire ou du locataire ? **M. Muller** : les tarifs ont été discutés et une petite diminution a été obtenue. Ces coûts correspondent à ce qui est déjà payé pour l'EFILM. Le canton met à disposition ces locaux pour ce projet même s'ils ne sont pas loués tout de suite, ce qui est précieux au vu de la difficulté de pouvoir disposer de locaux proches de l'Ochette. Concernant les travaux d'aménagement de ces locaux, les transformations seront à charges du locataire, ils seront essentiellement axés sur les sanitaires, les locaux actuels sont des open spaces qui facilitent la répartition des espaces avec des cloisons.

M. Chabloz se questionne sur les frais supplémentaires engendrés pour la remise des locaux en l'état d'origine qui seraient aussi à charge.

M. Muller : dans l'absolu, il n'y a pas de remise en l'état prévue. Les aménagements envisagés, tels que la mise aux normes des sanitaires et des voies de fuite, pourraient être utiles au canton par la suite ; cela doit être discuté. Sinon, il faudrait intégrer le démontage dans le préavis, bien qu'il y ait peu de doutes à ce sujet.

Mme Olga Collados Andrade, déléguée du conseil de Lucens questionne au sujet des sanitaires, sont-ils aux normes pour des enfants, seront-ils démontables s'ils ne sont plus destinés à des enfants ? **M. Muller** : les sanitaires ne seront pas démontables mais construits aux normes et en accord avec un architecte du canton.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Le préavis est mis au vote à main levée.

Le préavis est **accepté** par 25 oui, 1 non, 0 abstention.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 12 février 2026,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- entendu le rapport de la commission permanente « accueil parascolaire »,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

- 1. d'approuver la demande de crédit d'investissement de CHF 360'000.00 pour un crédit d'étude pour la démolition et la reconstruction de l'UAPE « La Cabane » ;**

- 2. d'autoriser le Comité de direction à emprunter le montant de CHF 360'000.00 au maximum, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier.**

8. Divers et propositions individuelles

Mme Sabrina Meriem, déléguée du Conseil de Lucens demande s'il serait possible de proposer du matériel de jeux pour les récréations pour la commune de Lucens comme cela a été proposé pour la commune de Moudon. **Mme Christine Gonus** membre du Conseil d'Etablissement confirme qu'un montant de CHF 1'000.00 est prévu au budget du Conseil d'Etablissement pour une participation à ce genre de requête. Une demande peut donc être adressée à un représentant du conseil d'établissement.

Mme Figen Ari, déléguée suppléante du Conseil de Moudon relève un problème de va et vient et stationnements des bus scolaires devant le collège du Fey entravant la possibilité aux locataires d'accéder. Mme Figen évoque s'être fait insulter par un chauffeur alors qu'elle lui a demandé de déplacer son bus qui lui bloquait l'accès à sa place de parc. Elle demande si un courrier pourrait être adressé aux chauffeurs ainsi qu'aux parents pour que l'entrée du bâtiment ainsi que les places de parc des locataires de l'immeuble restent accessibles.

M. Jean-Philippe Steck, Codir répond qu'il s'agit plus d'un problème de la commune de Moudon que de l'AISMLE. Des courriers aux parents et une présence appuyée des assistants de sécurité ont lieu à chaque rentrée. Les incivilités sont un problème récurrent, plus généralement de la part des parents par rapport à leur stationnement que de la part des chauffeurs. Au vu de ce qui est relevé par Mme Ari, M. Steck propose à Mme Ari de transmettre au secrétariat de l'AISMLE toutes les informations factuelles telles que lieu, date et photos afin de pouvoir réagir.

La parole n'est plus demandée.

9. Prochaines séances

Le prochain Conseil intercommunal concernant les comptes est fixé au 28 mai 2026.

La date retenue pour la séance de(s) commission(s) est le 5 mai 2026.

Monsieur le Président souhaite une bonne fin de soirée et une bonne rentrée aux personnes présentes. Il lève la séance à 20h45.

Ainsi fait à Lucens, le 12 février 2026

Georges-Alexandre Duc
Président

Anne-Marie Paccaud
Secrétaire